

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 14 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE,

Absents : Monsieur Olivier JOULIA a donné procuration à Monsieur LECA Yannick, Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D9/2023 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du compte de Gestion du Budget principal

Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe déléguée aux finances, présente les résultats comptables de l'exercice 2022 à savoir : le compte administratif du budget principal qui reflète le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Royan, Madame Agnès EGRETEAU présente à l'assemblée les documents transmis à la commission des finances réunie en date du 20/03/2023

Considérant que Michèle CARRE, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Monsieur Alain BARON, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte administratif de la Commune ainsi présenté pour l'exercice 2022,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de la SGC de Royan
- vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus :

En fonctionnement

En investissement

Dépenses Prévus : 1 604 376.00
 Réalisé : 1 441 838.54

Dépenses Prévus : 1 911 781.00
 Réalisé : 1 028 372.65
 Reste à réaliser : 530 000.00

Recettes Prévus : 1 604 376.00
 Réalisé : 1 823 097.30

Recettes Prévus : 1 911 781.00
 Réalisé : 1 657 294.04
 Reste à réaliser : 316 000.00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement : 628 921.39
Fonctionnement : 381 258.76
Résultat global : 1 010 180.15

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Paix et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Patrick LE DIUZET

Michèle CARRE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 14 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE,

Absents : Monsieur Olivier JOULIA a donné procuration à Monsieur LECA Yannick, Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D10/2023 Affectation des résultats exercice 2022 au budget 2023

Après avoir envisagé le compte administratif de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :	337 567.91
Un excédent 2021 reporté de :	43 690.85
Un excédent de fonctionnement cumulé de :	381 258.76
Un excédent d'investissement de :	628 921.39
Un déficit des restes à réaliser de :	214 000.00
Soit un excédent de financement de :	414 921.39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	Excédent	381 258.76
Affectation complémentaire au compte 1068		350 000.00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002		31 258.76
Résultat d'investissement reporté au compte 001	Excédent	628 921.39

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET

Le Maire,

Michèle CARRE

CERTIFIE EXECUTOIRE
 Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 14 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE,

Absents : Monsieur Olivier JOULIA a donné procuration à Monsieur LECA Yannick, Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D11/2023 Contributions directes locales : Vote des taux 2023

Pour l'année 2023, concernant les contributions directes locales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

décide de ne pas augmenter les taux communaux et fixe les taux ainsi détaillés :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,90 %**
17,40 % (taux part communale 2020) + 21,50 % (taux TFPB part départementale)
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,80 %**
- **Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 11,65%**

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention : 1 Florian BALAY
------	-----------	----------	------------------------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET

Le Maire,

Michèle CARRE

CERTIFIE EXECUTOIRE
Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 14; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE,

Absents : Monsieur Olivier JOULIA a donné procuration à Monsieur LECA Yannick, Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D12/2023 Approbation du BUDGET principal 2023

Sur présentation par Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe déléguée aux finances, du projet du budget primitif 2023, pour le Budget principal arrêté par la commission des finances en date du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

approuve le budget principal exercice 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

En section de fonctionnement:

Dépenses : 1 828 705.00 €

Recettes : 1 828 705.00 €

En section d'investissement :

Dépenses : 2 372 937.00 €

Recettes : 2 372 937.00 €

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention : 1 Alain BARON
------	-----------	----------	----------------------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

AR Prefecture

017-211704259-20230403-2023AVRILDEL13-BF
Reçu le 07/04/2023

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D13/2023 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du compte de gestion du budget annexe Maison de santé

Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe déléguée aux finances, présente les résultats comptables de l'exercice 2022 à savoir :

le compte administratif qui reflète le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le trésorier du service de gestion comptable de Royan, Madame Agnès EGRETEAU présente à l'assemblée les documents transmis à la commission des finances réunie en date du 20/03/2023

Considérant que Michèle CARRE, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Alain BARON, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- approuve le compte administratif du budget annexe Maison de santé ainsi présenté pour l'exercice 2022,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion de la Trésorerie,
- vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus :

En fonctionnement

Dépenses Prévu : 39 699.00
Réalisé : 6 668.69

En investissement

Dépenses Prévu : 43 469.00
Réalisé : 30 997.67

Recettes Prévu : 39 699.00
Réalisé : 26 438.71

Recettes Prévu : 43 469.00
Réalisé : 11 329.02

Résultats de clôture de l'exercice

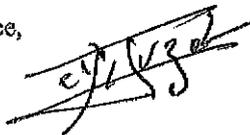
Investissement : - 19 667.69
Fonctionnement : + 19 770.02
Résultat global : + 102.33

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Affiché en mairie de Semussac le/..../2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMBAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D14/2023 Affectation des résultats du budget annexe Maison de santé exercice 2022 au budget 2023

Après avoir envisagé le compte administratif 2022 du budget annexe Maison de santé, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 19 770.02

Un déficit d'investissement de : 19 667.69

Soit un besoin de financement de : 19 667.69

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	excédent	19 770.02
Affectation complémentaire en réserve (1068)		19 668.00
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002		102.33
Résultat d'investissement reporté au compte 001	déficit	19 667.69

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE



CERTIFIÉ EXECUTOIRE
Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE,

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, **Olivier JOULIA** arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMBAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D15/2023 Approbation du BUDGET annexe Maison de santé 2023

Sur présentation par Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe déléguée aux finances, du projet du budget annexe de la maison de santé 2023, arrêté par la commission des finances en date du 20 mars 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

approuve le budget annexe maison de santé 2023 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 27 403.00€

Recettes : 27 403.00 €

En section d'investissement :

Dépenses : 40 311.00 €

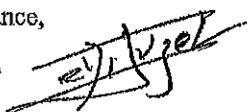
Recettes : 40 311.00 €

Vote	Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0
------	-----------	------------	----------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Affiché en mairie de Semussac le/..../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE,

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D16/2023 Approbation du COMPTE ADMINISTRATIF 2022 et du compte de gestion du budget annexe Salle multi activités

Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe déléguée aux finances, présente les résultats comptables de l'exercice 2022 à savoir : le compte administratif qui reflète le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2022 et le compte de gestion 2022 établi par le trésorier du service de gestion comptable de Royan, Madame Agnès EGRETEAU présente à l'assemblée les documents transmis à la commission des finances réunie en date du 20/03/2023

Considérant que Michèle CARRE, maire, s'est retirée pour laisser la présidence à Alain BARON, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- approuve le compte administratif 2022 du budget annexe Salle multi activités,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du comptable de la SGC de Royan,
- vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus :

En fonctionnement

En investissement

Dépenses	Prévu : 3 010.00 Réalisé : 2 012.13	Dépenses	Prévu : 54 124.00 Réalisé : 54 123.04
Recettes	Prévu : 3 010.00 Réalisé : 3 000.00	Recettes	Prévu : 54 124.00 Réalisé : 24 473.20

Résultats de clôture de l'exercice

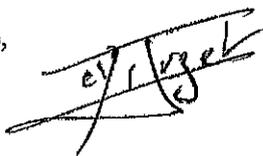
Investissement : -29 649,84
 Fonctionnement : +987,87
 Résultat global : -28 661,97

Vote	Pour : 15	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

AR Prefecture

017-211704259-20230403-2023AVRILDEL17-DE
Reçu le 07/04/2023

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D17/2023 Affectation des résultats du budget annexe Salle multi activités exercice 2022 au budget 2023

Après avoir envisagé le compte administratif 2022 du budget salle multi activités,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 987.87

Un déficit d'investissement de : 29 649,84

Soit un besoin de financement : 28 661.97

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal
affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 excédent		987.87
Affectation complémentaire en réserve (1068)		987.67
Résultat reporté en fonctionnement au compte 002		0
Résultat d'investissement reporté au compte 001	déficit	29 649,84

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE



CERTIFIE EXECUTOIRE
Affiché en mairie de Semussac le/...../2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, **Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13**

Absents : Sylvie RAMEAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D18/2023 Approbation du BUDGET annexe Salle multi activités 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget annexe Salle multi activité 2023 ainsi détaillé :

En section de fonctionnement :

Dépenses : 10.00 €

Recettes : 10.00 €

En section d'investissement :

Dépenses : 29 650.00 €

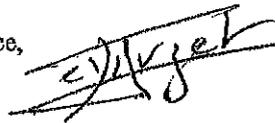
Recettes : 29 650.00 €

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE

CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Affiché en mairie de Semussac le/...../2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SEMUSSAC

Séance du mardi 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de SEMUSSAC, régulièrement convoqué, s'est légalement réuni en session extraordinaire, au nombre prescrit par la loi, en mairie au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Michèle CARRE.

Date de convocation : 28 mars 2023

En exercice : 18 ; Présents : 15 ; Votants : 16

Présents : Michèle CARRE, Philippe PRINCE, Agnès EGRETEAU, Stéphane GUYER, Marie Christine MOUTEL, Florian BALAY, Yannick LECA, Patrick LE DIUZET, Marie Paule MENARD, Nathalie ROSELLO, Bernadette ALGER, Alain BARON, David CHEMIN, Emmanuel LAPEYRE, Olivier JOULIA arrivé à 20h38 à compter de la délibération 13

Absents : Sylvie RAMBAUX qui donne pouvoir à Nathalie ROSELLO, Elodie SERVONNET, Annabelle ROBION.

Secrétaire de séance : Patrick LE DIUZET

D 19 / 2023 Clôture du budget annexe « Salle Multi-Activités »

Madame Agnès EGRETEAU, Adjointe Déléguée aux finances rappelle au conseil municipal que le budget annexe "salle multi-Activités » a été ouvert par délibération en date du 11 mars 2016.

Le projet n'ayant finalement pas démarré et le permis de construire n'est plus valide, le budget n'a plus lieu d'exister.

Cette clôture du budget à compter du 1er janvier 2024 ont pour conséquence : -la suppression du budget annexe « Salle Multi-Activités »-la reprise de l'actif, du passif et des résultats dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation. Les comptes du budget annexe de la salle multi activités seront donc arrêtés au 31 décembre 2023. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer : -sur la suppression du budget annexe « Salle multi Activités » et son intégration dans le budget principal de la Ville, - d'accepter que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

De clôturer le budget annexe «Salle Multi-Activités » au 31 décembre 2023 d'affecter au compte 001 dépenses du budget commune le déficit de clôture qui s'élève à la somme de 28 661.97€,

-de donner au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Vote	Pour : 16	Contre :	Abstention :
------	-----------	----------	--------------

Fait et délibéré à Semussac, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick LE DIUZET



Le Maire,

Michèle CARRE



CERTIFIE EXECUTOIRE

Affiché en mairie de Semussac le/..../2023

